

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

Le conseil municipal de Versaugues, dûment convoqué en date du 10 décembre 2009, s'est réuni le Lundi 21 décembre 2009 à Vingt heures, à la Mairie de VERSAUGUES, sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Présents :

- *Monsieur FARNIER Gilles, Maire*
- *Monsieur DEVERCHERE Régis, 1^{er} Adjoint*
- *Madame ANDRE Annie, 2nd Adjoint*
- *Messieurs ACCARY Louis – BERLAND Patrick – DESCHAINTE Michel – Mesdames DARIEN Eveline et KRZEMINSKI Nathalie, Conseillers Municipaux*

Absents excusés et représentés :

- *Monsieur BORDE Armand, donnant pouvoir à Monsieur FARNIER Gilles*
- *Monsieur CHATELLIER Jean-François, donnant pouvoir à Mme DARIEN Eveline*
- *Monsieur DAVID Ludovic, donnant pouvoir à Mme KRZEMINSKI Nathalie*

Madame DARIEN Eveline est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1°) – **APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du **29 octobre 2009**.

2°) – **FIXE à compter du 1^{er} janvier 2010** les nouveaux tarifs de location des salles communales comme suit :

NOUVELLE GRANDE SALLE	
Personnes extérieures à la commune	250 €
Habitants de la Commune	130 €
Forfait vaisselle	50 €
Frais d'électricité en sus le Kwh	0.20 €
Frais de gaz en sus le Mètre cube	4 €
PETITE SALLE RENOVEE	
Personnes extérieures à la commune	125 €
Habitants de la Commune	80 €
Forfait vaisselle	15 €
Frais d'électricité en sus le Kwh	0.20 €
Frais de gaz en sus le Mètre cube	4 €

3°) – **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente suite aux modifications apportées à l'article 7 « **RESERVATION** » et à l'article 12 « **DESISTEMENT** », **PREND ACTE** de la nouvelle convention-type de location à passer avec les futurs utilisateurs et **FIXE** le montant de la caution, quel que ce soit le type de manifestation, à **500 €** pour la nouvelle salle et **200 €** pour la petite salle.

4°) – **SE PRONONCE** favorablement et **ACCEPTE** le remboursement de la participation financière de **40 €** pour frais de fournitures scolaires et activités périscolaires au profit de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon pour 2 élèves originaires de la Commune fréquentant le Collège du 8 Mai de Gueugnon (année scolaire 2009/2010).

5°) – **ACCEPTE** de prendre en charge le remboursement des frais de fonctionnement engagés par le SIVOS du RPI ANZY-MONTCEAUX-VINDECY à hauteur de **235 € par trimestre** pour un enfant originaire de la Commune, fréquentant l'école maternelle publique d'Anzy-le-Duc (année scolaire 2009/2010).

6°) – **DEMANDE** le renouvellement de la convention **ATESAT au 1^{er} Janvier 2010** (Assistance technique de l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire), la Commune étant éligible et la précédente convention se terminant au 31 décembre 2009, **OPTE** pour la mission complémentaire : gestion du tableau de classement de la voirie.

7°) – **DECIDE** l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} Janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013 (soit 4 ans). Le taux de cotisations pour l'ensemble des risques est de 1.25 % avec une franchise de 15 jours fermes sur le risque maladie ordinaire.

8°) – **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 2 – Charpente – Couverture zinguerie** qu'il convient de passer avec l'entreprise **VERNISSE**. Ces travaux réalisés en plus correspondent au remplacement des tuiles de couverture, à savoir : la tuile « Cote de Beaune » a été remplacée par de la tuile « Volnay Terreal » pour des raisons d'esthétique.

Le montant total de la plus-value s'élève à **516.66 € H.T.** soit **617.93 € T.T.C.**

Et **AUTORISE** Madame la Présidente de la SEMA à signer le document devant intervenir.

9°) – **Affaires et communications diverses**

• **Salle polyvalente**

- 2 étagères ont été posées dans la cuisine et l'armoire frigorifique a été déplacée afin de créer un espace de travail plus important.
- Les travaux de raccordement du W.C. extérieur restent à faire. Les entreprises devraient intervenir prochainement.
- Prévoir au Budget 2010 l'installation de grilles de sécurité sur le mur d'enceinte extérieure.

• **Travaux du Sydel**

Les travaux relatifs au remplacement de l'éclairage public vétuste à l'ancienne école sont réalisés.

Monsieur le Maire précise que l'éclairage public fonctionne à partir de 6 H jusqu'à 22 H afin de limiter les dépenses d'énergie conformément au Grenelle de l'Environnement.

Le rapport d'activités du SYDEL – exercice 2008 – ainsi que le rapport annuel de l'autorité concédante sont à la disposition du public en Mairie.

- **Fossés**

Le nettoyage et curage des fossés seraient à prévoir en 2010. Voir pour la location de matériel (1 rigoleuse) à 90 € de l'heure auprès de la CUMA de Poisson.

- **Tondeuse**

Réparation à prévoir

- **Ecoles de Saint-Yan**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de la Commune de Saint-Yan nous demandant une participation pour les frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles. Cette participation forfaitaire a été fixée à **500 €** par élève. Pour l'année scolaire 2009/2010, 9 enfants sont scolarisés à Saint-Yan, ce qui fera une dépense de 4 500 € à prévoir sur le Budget 2010. Un accord de principe est donné avant de prendre la délibération au prochain Conseil Municipal.

- **Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire**

Le Conseil Municipal refuse d'adhérer à l'Agence Technique Départementale créée par le Conseil Général de Saône-et-Loire afin d'apporter conseils, aide et assistance d'ordre technique, juridique ou financier au quotidien.

- **Téléthon 2009**

Fonds collectés s'élevant à environ 475 €

- **Cérémonie des vœux du Maire**

Elle est prévue Samedi 9 Janvier 2010 à 11 Heures

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux Heures*

Fait à Versaugues le 21 décembre 2009

Le maire,

Gilles FARNIER